



Collège régional Gabrielle-Roy

Formulaire de choix de cours 2021-2022

Niveau : 12^e année

Nom : _____

SVP remettre votre formulaire à l'école d'ici le 19 mars 2021.

Les choix de cours doivent être soumis en ligne au portail des parents/élèves :
pt.dsfm.mb.ca/public

Pour des documents d'appui, veuillez consulter le site goo.gl/vrJ5tx.

↓ Cours obligatoires	↓ Cours facultatifs (con't)
4 crédits en 12^e année	Biologie 40S
Éd. physique et éd. à la santé 40F	Chimie 40S
Français 40S : Langue et communication	Chorale 40S (12h15 à 13h15)
↓ Mathématiques – choisir un cours	Cinéma – Témoin histoire moderne 40S
Mathématiques au quotidien 40S	Danse 30S/40S
Mathématiques pré-calcul 40S	Droit canadien 40S
Mathématiques appliquées 40S	Entraînement – form. au leadership 41G
↓ Anglais – Choisir un cours	Espagnol 40S
Anglais 40S – Language and Transactional Focus	Guitare 40S
Anglais 40S – Literary Focus	Harmonie 40S
↓ Cours facultatifs →	Jazz 40S (12h15 à 13h1)
Consulter le prospectus ou le département de services aux élèves pour vous aider à faire vos choix.	Le MB français: histoire et identité 40S
Aliments et nutrition 40S	Mathématiques appliquées 40S
Arts dramatiques 40S	Mathématiques Intro. au calcul 45S et avancées 45S
Arts visuels 40S	Mathématiques précalcul 40S
Arts textiles et design 40S	Mathématiques au quotidien 40S
	Physique 40S
	Psychologie 40S
	Technologie appliquée 40S
	Technologie des communications graphiques 30S
	Technologie de construction 40S
	Technologie électricité-électronique 30G

Je préfère obtenir _____ crédits en 2021 – 2022.

Comment choisir ses cours en ligne

1. Rendez-vous au site <https://pt.dsfm.mb.ca/public>.
2. Ouvrez une session comme parent ou comme élève sur le portail PowerSchool.
3. À partir de l'écran d'accueil (Notes et assiduité), cliquez sur le titre « **Inscription aux cours** » dans la colonne de gauche.

PowerSchool

Bienvenue, Justin Trudeau | Aide | Fermer la session

Navigation


- Notes et assiduité
- Historique des notes
- Historique de l'assiduité
- Commentaires des enseignants
- Bulletin de l'école
- Inscription aux cours**
- Mon horaire
- À propos de l'école

Notes et assiduité : Trudeau, Xavier

Notes et assiduité | Notes aux résultats d'apprentissage

Assiduité par classe

PDJ	Semaine dernière					Cette semaine					Cours	E1	T1	T2	X1	S1	T3	Absences	Retards
	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V									
P1(PA-IM)											Espagnol : Programme de 3 ans 30S Email Lavergne, Michel Salle : 133						94	0	0
P2(PA-IM)											Français : Langue et communication 30S Email Lavergne, Michel Salle : 133						96	0	0
P3(PA-IM)											Biologie 30S Email Chapat, Rheel Salle : 132						[1]	0	0
DIN(PA-IM)											Jazz 20S Email Guénette, Monique Salle : 164	100	100	100	0		100	0	0

4. Dans le système d'inscription, cliquez sur le bouton « **Modifier** »  pour choisir les cours. Suivez les directives de chaque section pour déterminer combien de cours sélectionner.

PowerSchool

Bienvenue, Justin Trudeau | Aide | Fermer la session

Navigation

- Notes et assiduité
- Historique des notes
- Historique de l'assiduité
- Commentaires des enseignants
- Bulletin de l'école
- Inscription aux cours**
- Mon horaire
- À propos de l'école



Bienvenue au système d'inscription aux cours de École/Collège régional Gabrielle-Roy pour 2017-2018 : Trudeau, Xavier

Bienvenue! Quatre cours sont obligatoires en 12e. Veuillez choisir un cours de mathématiques. Vous pouvez choisir un deuxième cours de mathématiques parmi les cours facultatifs. Il vous faut 1 crédit facultatif en 12e pour obtenir un diplôme secondaire.



[Afficher les choix de cours](#)

COURS OBLIGATOIRES - 12E ANNÉE Cliquez sur le bouton « Modifier » pour demander un cours ⇒


TOUS LES ÉLÈVES EN 12e ANNÉE DOIVENT SUIVRE CES COURS. À NOTER: SVP CHOISIR LES COURS POUR LESQUELS VOUS N'AVEZ PAS ENCORE REÇU UN CRÉDIT.

COURS DE MATHÉMATIQUES - 12E ANNÉE Cliquez sur le bouton « Modifier » pour demander un cours ⇒  



Choisir un cours de mathématiques.

ANGLAIS - 12E ANNÉE Cliquez sur le bouton « Modifier » pour demander un cours ⇒  

CHOISIR UN COURS D'ANGLAIS.



COURS FACULTATIFS - 12E ANNÉE Cliquez sur le bouton « Modifier » pour demander un cours ⇒  

CHOISIR AU MOINS UN COURS FACULTATIF.

COURS FACULTATIFS ADDITIONNELS Cliquez sur le bouton « Modifier » pour demander un cours ⇒  

IL EST POSSIBLE QU'UN OU PLUSIEURS DE TES TROIS CHOIX PRÉFÉRÉS NE SOIENT PAS DISPONIBLE(S) DANS TON HORAIRE. ALORS, ...

5. Cliquez le bouton « **OK** » pour enregistrer le choix de cours.

Si vous avez bien choisi les cours dans une section, un  apparaîtra après le bouton « Modifier ». S'il y a une erreur, un  indiquera qu'il y a encore des changements à faire.

Vous devez respecter le minimum de cours à choisir pour votre niveau scolaire.

Une fois que le choix de cours est complété, SVP remettre votre formulaire d'inscription signé avec votre cotisation scolaire au bureau.

Au printemps, les horaires seront remis aux élèves dès que le formulaire signé et la cotisation sont reçus.

Engagement de l'élève

Après avoir pris connaissance de la mission du Collège régional Gabrielle-Roy, je désire bien assumer les responsabilités et l'engagement qui en découlent. C'est pourquoi je m'engage :

- à fournir un plein rendement dans mes cours et dans mes études;
- à respecter la politique linguistique en m'exprimant en français en tout temps pendant les activités scolaires et parascolaires;
- à respecter le Code de vie du Collège régional Gabrielle-Roy.

Assiduité et ponctualité

La présence en classe est un élément critique de la réussite au secondaire. Les absences devraient être minimisées autant que possible. Selon les directives administratives de la DSFM,

- « l'élève est responsable de son apprentissage et de sa participation régulière aux activités éducatives de l'école. Il est aussi responsable d'arriver à l'heure et de compléter ses devoirs ou les tâches qui ont été assignées pendant ses absences »
- Parallèlement, « les parents ont l'obligation légale et la responsabilité d'encourager et d'appuyer leur enfant dans sa participation régulière aux activités éducatives de l'école jusqu'à l'âge de 18 ans » ainsi que « contacter la direction de l'école deux semaines avant une absence planifiée de plus de 3 jours et s'assurer que leur enfant rattrape le travail

Lorsqu'un élève est présent sur le terrain ou à l'intérieur de l'établissement de l'école, il doit, obligatoirement, respecter son horaire et se présenter à sa classe inscrite sur son horaire. Les parents doivent aussi respecter l'horaire de leur enfant c.-à-d., aucune absence motivée ne sera acceptée si l'enfant est physiquement sur les terrains ou à l'intérieur de l'école.

Un élève qui est absent de ses cours pendant un certain temps pour des raisons personnelles devra entreprendre ses propres démarches pour récupérer les apprentissages faits en son absence. Les élèves qui prévoient manquer plus de trois journées consécutives doivent compléter un formulaire d'absence prolongée afin de guider leurs efforts de se tenir à jour avec la programmation. Ce formulaire décrit clairement le rôle de l'élève, du parent et de l'enseignant lors d'absences prolongées. Sachez que l'enseignement continuera et une absence prolongée pourrait affecter les résultats scolaires.

La ponctualité est également un comportement que nous exigeons en tant qu'école. Ceci dit, en plus du dérangement occasionné par les retards, une grande portion de l'enseignement explicite a lieu en début de classe. Cela rend l'arrivée ponctuelle particulièrement critique à la réussite des élèves. Un élève qui accumule 4 retards dans un même cours doit reprendre le temps équivalent à un cours au local services aux élèves soit avec le programme *d'Appui du midi* ou *Aide aux devoirs*. L'enseignant du cours impliqué communiquera avec les parents. À la suite d'un 8^e retard, l'élève devra encore reprendre le temps et un membre de l'administration sera en contact avec vous afin d'organiser une rencontre pour établir un plan de ponctualité pour votre enfant.

L'utilisation de la technologie en milieu scolaire pour une pratique responsable

- vu que cette école veut favoriser et encourager l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications;
- vu que parmi tous les renseignements sur l'Internet, il y en a qui ne sont pas appropriés à la situation scolaire;
- vu que les droits d'auteur doivent être respectés:

Je soussigné(e), élève du CRGR, affirme que j'utiliserai l'Internet pour des fins pédagogiques, culturelles et que je ne chercherai ni des informations, ni des contacts, ni des ressources, ni des outils qui sont d'une valeur douteuse; soit de violence, soit de pornographie, soit d'aspect criminel. Je n'utiliserai pas l'internet pour poser des gestes d'intimidation envers d'autres élèves, des membres du personnel ou toute autre personne.

Je m'engage aussi à ne produire, sur l'Internet, aucun document qui ne soit pas en rapport avec l'école. Le courrier électronique est un privilège, non un droit, et je m'engage à ne pas envoyer des illustrations et des messages offensifs, vulgaires ou de mauvais goût.

Je comprends aussi que mes privilèges d'utilisation de l'Internet me seront retirés si je brise ce contrat. Une rencontre officielle entre mes parents/tuteurs, l'administration de l'école et moi-même pourrait s'ensuivre.

Permission de filmer/Utilisation de photos de votre enfant par l'école ou pour les médias pour 2021-2022

Nous pouvons être amenés à filmer ou à utiliser, dans le cadre des activités scolaires à des fins pédagogiques, des photos prises des élèves de l'école :

- pour le journal de l'École/Collège régional Gabrielle-Roy, le prospectus des cours ou l'annuaire;
- pour le journal La Liberté;
- pour le site Internet de l'École/Collège régional Gabrielle-Roy ;
- pour la réalisation d'un cédérom ou d'autres publications de l'école (films, vidéos, cédérom, etc.);
- pour l'évaluation de l'enseignement d'un ou d'une stagiaire.

Aucune photo d'élève ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents.

Permission de quitter après les examens de fin de semestre (janvier et juin)

Lors de la semaine d'examens, il n'y a pas de cours enseignés au secondaire. Votre enfant est seulement tenu d'être à l'école pour écrire ses examens. Vous pouvez donc accorder la permission à votre enfant de quitter l'école après ses examens. Vous pouvez également permettre à votre enfant de rester à la maison les journées où il n'a pas d'examen. En donnant permission à votre enfant de quitter les lieux de l'école, vous assumez les responsabilités qui s'y rattachent. Il est important de noter que même si vous accordez la permission à votre enfant de quitter l'école, il ou elle peut toujours choisir de demeurer à l'école et de se rendre à un local d'étude supervisé. Si vous n'accordez pas la permission à votre enfant de quitter les lieux de l'école, il ou elle sera assigné à un local d'étude. Si vous décidez de permettre à votre enfant de quitter les lieux après l'inscription, SVP communiquez cette information avec le bureau.

Veillez compléter, détacher et remettre cette feuille au bureau de l'école

Engagement de l'élève (voir texte explicatif en annexe) :

J'ai lu le document et je suis d'accord.

Assiduité et ponctualité (voir texte explicatif en annexe) :

J'ai lu le document et je suis d'accord.

Utilisation de la technologie (voir texte explicatif en annexe) :

J'ai lu le document et je suis d'accord.

Permission de filmer/utiliser photos par l'école ou pour les médias pour 2021-2022 (voir texte explicatif en annexe) :

J'autorise l'École/Collège régional Gabrielle-Roy de filmer ou de diffuser des photos.

Je refuse que l'École/Collège régional Gabrielle-Roy diffuse toute photo de mon enfant.

Nom de l'élève en lettres moulées : _____

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Je préfère obtenir _____ crédits en 2021– 2022.